



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

21 Décembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 21 décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN/SDJES N° 2021-064	17.12.2021	Arrêté portant reconnaissance du tronc commun d'agrément d'une association.	3

**Arrêté DSDEN/SDJES n° 2021-064 portant reconnaissance du tronc commun
d'agrément d'une Association.**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 25-1 ;

Vu le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité et notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile de France ;

Vu l'arrêté n° 2021-45-RRA portant subdélégation de signature en matière administrative à Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les associations suivantes satisfont aux trois conditions portant sur le tronc commun d'agrément, à savoir : un objet d'intérêt général, un mode de fonctionnement démocratique, une gestion financière transparente.

Nom de l'association	Siège social	CP	Ville
Le Tamanoir	27, avenue Lucette Mazalique	92230	GENNEVILLIERS
Centre Boulonnais d'initiative Jeunesse (CEBIJE)	245, boulevard Jean Jaurès	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
Les Héliades / Le Hublot	87, rue Félix Faure	92700	COLOMBES
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine	58, rue des Ecoles	92700	COLOMBES
Cerise	13, rue Lecuyer	92000	NANTERRE
Sèvres Unité Musique (SUM)	111, rue des Bruyères	92310	SEVRES
Compagnie Théâtre du Bout du Monde	3, rue des Aubépines	92000	NANTERRE
Unis Vers Cités	CSC la traverse 40 boulevard des Provinces Françaises	92000	NANTERRE
Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale. (AROEVEN)	40, avenue des Cosmonautes	91120	PALAISEAU
Authenti-Cité	129, avenue Pablo Picasso	92000	NANTERRE
Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS 92).	3-5, cours du Triangle Immeuble Palatin II et III	92800	PUTEAUX
Contrôle Z	Résidence la Lutèce 178, avenue du 18 juin 1940	92500	RUEIL MALMAISON
Clapotis et Ricochets	57, rue du Vieux Pont	92000	NANTERRE
Centre Socioculturel Yannick Noah	46, avenue des Grésillons	92600	ASNIERES
Réseau en Ile-de-France - Confédération des réseaux départementaux de lieux et structures de musiques actuelles amplifiées en Ile-de-France (RIF)	221, rue de Belleville	75019	PARIS
PLUR'ART	21, place du Berry	92390	VILLENEUVE LA GARENNE
Lectures Nomades	312, quai Alfred Sisley	92390	VILLENEUVE LA GARENNE

Les Enfants animateurs de Sèvres	6, escalier Croix-Bossuet	92310	SEVRES
ZY'VA	8, allée des Glycines	92000	NANTERRE
Fédération des Centres Sociaux	16, rue Salvador Allende	92000	NANTERRE
Espace Icare	31, boulevard Gambetta	92130	ISSY LES MOULINEAUX
Musiques Tangentes	15, rue Salvador Allende	92000	NANTERRE
Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs (CAEL)	6, Villa Maurice	92340	BOURG LA REINE
Le Plus Petit Cirque du Monde	13, rue François Gibon	92220	BAGNEUX
Centre Social et Culturel du Petit Colombes	231, rue Jules Ferry	92700	COLOMBES
STRATA'J'M	4, rue Georges Bizet BP 120	92700	COLOMBES
Centre Social et Culturel des Blagis	2, rue du Docteur Roux	92330	SCEAUX
Animathèque - MJC	21, rue des Ecoles	92330	SCEAUX
Pierre Kohlmann	5, allée de la Volga	92160	ANTONY
Centre Social et Culturel des Fossés Jean	11, rue Jules Michelet	92700	COLOMBES

Article 2 :

L'arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication et pour une durée de cinq ans.

Article 3 :

Les associations mentionnées ci-dessus sont tenues d'informer sans délai l'administration de tout changement relatif aux critères d'attribution de la présente reconnaissance et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 4 :

Les associations mentionnées ci-dessus tiendront à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de la reconnaissance du tronc commun et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 5 :

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 décembre 2021

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de France,
par délégation,
la directrice académique des services de
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>